

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

SAS COVALOR

En exécution de l'arrêté préfectoral n°20-DRCTAJ/1-67 du 5 février 2020 pris en application de la législation des installations classées pour la protection de l'environnement, il sera procédé sur la commune de la Ferrière à une enquête publique portant sur l'autorisation environnementale au titre des installations classées pour la protection de l'environnement en vue d'obtenir l'autorisation d'exploiter une installation de production de combustible solide de récupération sur le territoire de la commune de la Ferrière, ZA du Bois Imbert.

Cette enquête publique se déroulera du **lundi 9 mars 2020 à 10h00 (heure d'ouverture de l'enquête) au mardi 7 avril 2020 à 12h00 (heure de clôture de l'enquête)**, soit durant 30 jours, dans la commune de la Ferrière.

Le public peut prendre connaissance de ce dossier, contenant notamment une étude d'impact et l'avis de l'autorité environnementale, et formuler ses observations sur un registre ouvert à cet effet dans les locaux temporaires de la mairie de la Ferrière, 90 rue nationale 85280 LA FERRIERE, aux jours et aux heures habituels d'ouverture de la mairie au public. Le dossier est également consultable gratuitement, en ce lieu, sur un poste informatique mis à la disposition du public pendant ces mêmes horaires et pendant toute la durée de l'enquête.

Monsieur Laurent BEAUCHESNE, contre-amiral en retraite, commissaire enquêteur, est nommé par le président du tribunal administratif de Nantes pour procéder à ladite enquête.

Le commissaire enquêteur recevra en personne les observations du public écrites ou orales, à la salle n°4, 36 rue de la chapelle 85280 LA FERRIERE, de la manière suivante :

- le lundi 9 mars 2020 de 10h00 (heure d'ouverture de l'enquête) à 12h00 ;
- le lundi 9 mars 2020 de 14h00 à 16h00 ;
- le vendredi 20 mars 2020 de 10h00 à 12h00 ;
- le vendredi 20 mars 2020 de 14h00 à 16h00 ;
- le mardi 7 avril 2020 de 9h00 à 12h00 (heure de clôture de l'enquête).

Les observations peuvent également être adressées, par écrit, au commissaire enquêteur, au siège de l'enquête, mairie de la Ferrière, 90 rue Nationale, 85280 LA FERRIERE ou par courriel, à l'attention expresse du commissaire enquêteur, à l'adresse suivante : enquetepublique.vendee3@orange.fr (en précisant en objet : SAS COVALOR).

Les observations émises par voie électronique seront accessibles pendant toute la durée de l'enquête sur le site internet des services de l'État en Vendée (www.vendee.gouv.fr – rubrique publications – commune de la Ferrière).

Le résumé non technique de l'étude d'impact et de l'étude de dangers, l'avis de l'autorité environnementale et l'arrêté précité sont consultables sur le site internet des services de l'État en Vendée quinze jours au moins avant l'ouverture de l'enquête publique et pendant toute la durée de celle-ci. L'ensemble du dossier est quant à lui consultable pendant toute la durée de l'enquête, soit **du 9 mars au 7 avril 2020 inclus** sur ce même site internet.

Des informations complémentaires sur le dossier de demande d'autorisation peut être obtenue auprès de Monsieur Anthony PINEAU, chef de projet COVALOR, 02.51.07.22.00.

Toute personne intéressée pourra prendre connaissance du rapport et des conclusions motivées du commissaire enquêteur en préfecture, en mairie de la Ferrière ainsi que sur le site internet des services de l'État en Vendée pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête.

Le Préfet de la Vendée statuera sur la demande d'autorisation environnementale. La décision susceptible d'intervenir à l'issue de la procédure est soit une autorisation assortie du respect de prescriptions soit un refus.